

## COMPRENDRE LA FACTURE DE LA RÉGIE DES EAUX GESSIENNES



Régie des Eaux Gessiennes  
200 rue Edouard Branly - Technoparc  
BP 63  
01630 SAINT-GENIS-POUILLY

[regie@reoges.fr](mailto:regie@reoges.fr)  
[www.regieeauxgessiennes.fr](http://www.regieeauxgessiennes.fr)

Nous contacter (accueil et astreinte)  
04 85 29 20 00

Lundi, Mardi et Jeudi  
8H30-12H00 et 14H00-17H30  
Mercredi : 8H30-17H30 (sans interruption)  
Vendredi : 8H30-17H00 (sans interruption)

(Astreinte assurée 7j/7 et 24h/24 pour les urgences)

### Message

Vous avez la faculté de consulter les dernières analyses d'eau de votre commune réalisées par l'Agence Régionale de la Santé à partir du lien suivant : <https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=84>

### FACTURE SUR RELEVÉ du 27 Décembre 2021

Adresse desservie : .....

Votre n° de contrat : 10096..

Facture n° .....

M MME .....

### Votre facture simplifiée

Montant prélevé :

**230,07 € TTC** le 26 janvier 2022

comprenant :

Distribution de l'eau	96,25 €	12 %
Collecte et traitement des eaux usées	105,09 €	46 %
Organismes publics	28,73 €	12 %

(voir détail au verso)

Montant et répartition de la facture

### Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

**56 m<sup>3</sup>**

Soit 56 000 litres d'eau

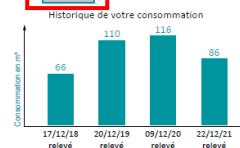
Consommation facturée en m<sup>3</sup>

Périodes prises en compte :

Abonnement : Juillet 2021 à Décembre 2021

Consommation : Décembre 2020 à Décembre 2021

Prix TTC au litre hors abonnement : 0,00341 € soit 3,4113 au m<sup>3</sup>



### Moyens de paiement

Vous réglez actuellement votre facture par prélèvement à échéance, le montant de votre facture sera donc prélevé sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent ci-dessous.

### Votre paiement

#### Avis de prélèvement automatique :

Titulaire du compte : .....

BIC : .....

IBAN : .....

RUM : .....

ICS :

Attention, si les coordonnées de votre compte ont changé : la présente facture ne pourra être prélevée à la date d'échéance. Il vous appartient donc de la régler par tout autre moyen. Pour la prochaine échéance, il convient de nous transmettre vos nouvelles coordonnées bancaires en nous envoyant un relevé d'identité bancaire (RIB) et un mandat de prélèvement complété, daté et signé par vos soins.

RECTO

**Eau potable :**  
Captage,  
pompage,  
stockage,  
adduction, achats  
d'eau potable et  
investissement

Informations techniques								2/2
N° compteur	Diamètre	Ancien index	Nouvel index	Date du relevé	Volume déterminé	Consommation	A déduire	Volume facturé
K15AA012346	15			04/06/2021	Par estimation	30 m <sup>3</sup>		
K15AA012346	15	392	478	22/12/2021	Par relevé	86 m <sup>3</sup>	30 m <sup>3</sup>	56 m <sup>3</sup>

Prix d'un m<sup>3</sup>  
d'eau potable

**Assainissement :**  
Collecte,  
transport,  
traitement des  
eaux usées dans  
les stations  
gessiennes et  
genevoises et  
investissement

Votre facture détaillée							
		Quantité ou Volume (m <sup>3</sup> )	Prix unitaire (€ HT)	Montant Hors Taxe (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)	
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>							
Prime Fixe	du 01/07/21 au 31/12/21	1	18.1500	18,15	5,5 %	19,15	
Consommation (m3)	du 04/06/21 au 22/12/21	56	1.2950	72,52	5,5 %	76,51	
Redevance Solidarité	du 04/06/21 au 22/12/21	56	0.0100	0,56	5,5 %	0,59	
<b>Total DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>91,23</b>		<b>96,25</b>	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>							
Prime Fixe	du 01/07/21 au 31/12/21	1	18.0800	18,08	10,0 %	19,89	
Consommation (m3)	du 04/06/21 au 22/12/21	56	1.3830	77,45	10,0 %	85,20	
<b>Total COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>95,53</b>		<b>105,09</b>	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>							
Préservation des ressources	du 04/06/21 au 22/12/21	56	0.0500	2,80	5,5 %	2,95	
Lutte contre la pollution	du 04/06/21 au 22/12/21	56	0.2800	15,68	5,5 %	16,54	
Modernisation des réseaux	du 04/06/21 au 22/12/21	56	0.1500	8,40	10,0 %	9,24	
<b>Total ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>26,88</b>		<b>28,73</b>	
Montant HT : 109,71 € ; TVA (5,5 %) : 6,03 €				213,64		230,07	
Montant HT : 103,93 € ; TVA (10,0 %) : 10,40 €							
Total général : 213,64 € ; TVA : 16,43 €							
Montant prélevé :						230,07 €	

TVA : 5,5 % sur  
les prestations  
eau potable et  
10 % sur les  
prestations  
assainissement

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits.  
Sauf contestation de votre part dans un délai de 2 mois à compter de la date d'émission de la facture, elle sera considérée comme définitivement acceptée. Titre exécutoire en application de l'art. L252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis, et rendu exécutoire conformément aux dispositions des art. R2342-4 et D3342-11 du Code général des Collectivités Territoriales.

Régie des Eaux Gessiennes - Siège social : 200 rue Edouard Branly - Technoparc 01630 SAINT GENIS-POUILLY - FR - APE 7022Z - IBAN FR1610071010000030869202 - ICI TRIPURFI